

Recherches sociographiques



Éric GAGNON, Andrée FORTIN, Amélie-Elsa FERLAND-RAYMOND et Annick MERCIER, *L'invention du bénévolat. Genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, 229 p. (Coll. Sociologie contemporaine)

Yolande Cohen

Volume 55, numéro 1, janvier-avril 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1025653ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1025653ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Cohen, Y. (2014). Compte rendu de [Éric GAGNON, Andrée FORTIN, Amélie-Elsa FERLAND-RAYMOND et Annick MERCIER, *L'invention du bénévolat. Genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, 229 p. (Coll. Sociologie contemporaine)]. *Recherches sociographiques*, 55(1), 141-142. <https://doi.org/10.7202/1025653ar>

Éric GAGNON, Andrée FORTIN, Amélie-Elsa FERLAND-RAYMOND et Annick MERCIER, *L'invention du bénévolat. Genèse et institution de l'action bénévole au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, 229 p. (Coll. Sociologie contemporaine)

Voici un ouvrage qui dresse un portrait relativement complet de l'action bénévole au Québec, de ses principaux champs d'application et de l'étendue de son impact sur les transformations de la société québécoise. Deux grandes parties divisent le livre : la première est consacrée à la genèse du bénévolat et à son inscription dans les œuvres caritatives, surtout confessionnelles et la seconde est une analyse sociologique du domaine du bénévolat aujourd'hui et de ses acteurs, à partir d'une enquête de terrain à Québec.

De fait, à travers cette analyse du bénévolat, les auteurs brossent un portrait contrasté des transformations de la société québécoise au 20^e siècle. Cette étude, qui s'inscrit dans la foulée des travaux qui font de la société civile le moteur du changement social, développe trois thèses principales. La première vise à montrer l'institutionnalisation du bénévolat à travers ses démêlés avec l'Église (catholique) et avec l'État (québécois). La deuxième, qui semble tautologique, est de montrer que l'histoire du bénévolat est intimement liée à l'histoire du Québec et, dans la foulée, de lier ses tensions internes aux grands phénomènes de la modernité, ce qui constitue la troisième thèse du livre.

Si cette formulation peut apparaître maladroite, de fait, ce que cet ouvrage réussit à démontrer est l'existence d'une très grande porosité entre les mouvements de fond qui traversent la société québécoise et ceux qui sont animés par les associations bénévoles. Pourquoi alors si peu d'études sur cette question? Et surtout, pourquoi si peu d'études comparatives, ce qui permettrait de montrer que l'institutionnalisation du bénévolat est un phénomène propre aux sociétés catholiques surtout, où l'Église définit un mode d'intervention hiérarchisé et univoque dont les organismes bénévoles ont beaucoup de mal à se départir. Car si nombre d'entre eux se séparent de l'Église, et amorcent un tournant non confessionnel et laïc, les formes de leur organisation et leur mode d'intervention en portent toujours la marque.

De manière similaire, le secteur bénévole, qui en s'unifiant récemment s'est institué comme une alternative ou un complément à l'action étatique, emprunte à la société marchande ses représentations (soutenir la vie démocratique, favoriser le développement social) en y ajoutant une dose de solidarité sociale et de développement personnel. Du communautaire à l'accompagnement et aux groupes d'entraide, le bénévolat offre un supplément d'âme à ceux qui reçoivent l'aide et à ceux qui la donnent. Toutefois, un procès de légitimité continu entache les perceptions des bénévoles qui doivent réitérer leur engagement comme un acte personnel où le don de soi s'accompagne obligatoirement de ce qu'on en retire, sous peine de mal paraître.

Les auteurs ont ainsi réalisé un travail remarquable, réussissant à donner un sens au foisonnement d'organisations et de représentations liées aux organisations bénévoles au Québec, ainsi qu'à illustrer l'œuvre de ces organisations. On s'interroge, à l'issue de cette lecture, sur les raisons qui conduisent encore aujourd'hui

à sous-estimer et souvent à oublier ces pans entiers de l'histoire du Québec, qui éclairent pourtant par bien des aspects le mouvement profond de sécularisation entamé par ces organisations, bien avant la Révolution tranquille. Cet ouvrage présente le grand intérêt de combler cette lacune.

Yolande COHEN

*Département d'histoire,
Université du Québec à Montréal.
yjcohen@sympatico.ca*

Ghislain OTIS (dir.), *L'adoption coutumière autochtone et les défis du pluralisme juridique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2013, 230 p.

Cet ouvrage collectif réunit des juristes qui connaissent bien le terrain sur lequel s'élabore aujourd'hui la réflexion sur la reconnaissance de l'adoption coutumière. Il rejoint des préoccupations très larges concernant les droits des Autochtones et les défis du pluralisme juridique, mais aussi l'enjeu de la réforme du régime québécois d'adoption amorcée depuis quelques années par le ministère de la Justice. Il est très accessible aux non-juristes et, dans son ensemble, constitue une introduction passionnante aux dimensions juridiques des revendications autochtones à l'égard de l'autodétermination.

L'introduction expose brièvement la situation de pluralité juridique pour les Autochtones au Québec et présente l'architecture de l'ouvrage, qui comporte trois parties. La première partie décrit les pratiques d'adoption coutumière chez les Inuits du Nunavik (M. Larivière) et les Premières Nations du Québec (M. Côté). Elle ouvre ensuite sur le repérage d'interfaces entre l'adoption coutumière et l'adoption légale, tenant compte du projet d'introduire en droit québécois l'adoption sans rupture et le partage et la délégation de l'autorité parentale (C. Lavallée). La deuxième partie aborde le droit international et les tensions qui opposent souvent le droit à l'autodétermination des peuples autochtones et les droits de l'enfant visé par l'adoption coutumière (M. Paré). Elle apporte les arguments juridiques soutenant la reconnaissance de cette dernière, tout en soulignant les limites posées par la Charte des droits et libertés de la personne (K. Montminy). Elle montre comment le cadre constitutionnel canadien protège l'autonomie du droit ancestral autochtone (G. Otis). La troisième partie traite des aspects concrets d'une reconnaissance de l'adoption coutumière : l'attribution du statut d'Indien à l'enfant adopté selon la coutume par l'administration fédérale canadienne (M. Reiher), le contexte d'émergence des demandes de reconnaissance au Québec et les exemples proposés par d'autres législatures canadiennes (A. Fournier) et, dans une perspective d'anthropologie juridique, les modalités de reconnaissance du don direct d'enfant dans la France d'outre-mer (G. Nicolau).

Le consensus qui se dégage de l'ouvrage est que la subordination coloniale de l'ordre juridique autochtone au droit étatique doit faire place à une coordination plus égalitaire respectueuse de l'altérité des peuples autochtones. Cela implique une